

Vos références : 7694

N° AGS : 7607536V suivi par :
Mme LAMBERT - 01.41.40.70.11
Affaire : SAINT MARIE

LJO 16/10/2024

SELARL C. BASSE

171, avenue Charles de Gaulle
CS 20019
92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Levallois Perret, le 16 janvier 2026

Objet : A1 - SITUATION DE COMPTE

Maîtres,

Le CGEA ILE-DE-FRANCE OUEST a émis un titre de paiement au nom de votre Etude pour un montant de 22 014,00 euros correspondant aux créances arrêtées ci-dessous.

PAIEMENT D'AVANCE N° 002

	SUPERPRIVILEGE	PRIVILEGE	CHIROGRAPHAIRES	L622-17 ou L641-13
Montant demandé	14 990,43	7 023,57	0,00	0,00
Montant contesté	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant non échu	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant avancé	14 990,43	7 023,57	0,00	0,00

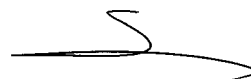
RECAPITULATIF DE L'AFFAIRE

	SUPERPRIVILEGE	PRIVILEGE	CHIROGRAPHAIRES	L622-17 ou L641-13
Reprise de solde	0,00	0,00	0,00	0,00
Total avancé	20 146,30	11 595,04	11 217,18	0,00
Total récupéré	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde	20 146,30	11 595,04	11 217,18	0,00

- Les sommes avancées au titre du superprivilège doivent être remboursées en priorité conformément aux dispositions de l'article L626-20 du code de commerce.
- Les sommes avancées au titre de l'article L622-17 ou L641-13 du code de commerce doivent être remboursées dans les conditions prévues par cet article.

Nous vous prions de recevoir, Maîtres, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du CGEA



Sonia MOUROZ